



## **PROCES VERBAL ASSEMBLEE GENERALE du 30 septembre 2020**

L'année deux mille vingt, le mercredi 30 septembre à 15 h 30, à la SSHA, 16A Rue de l'Estrapade 75005 PARIS,

L'Assemblée Générale de l'Association S.S.H.A. s'est réunie sur convocation de sa Présidente.

- Étaient présents :

Mme Sylvie Athéna ROUER SAPORTA, Présidente,

Mme Cécile BORDIER, Censeur aux Comptes, Vice-Présidente ELLES SONT FOOD, Personne Morale,  
M. Jean-Marc FREMY, Membre,  
Mme Laure SOULEZ-LARIVIERE, Membre,

M. Antoine GAYNO, Commissaire aux Comptes, invité,

Mme Karine MARCHALANT, Directeur ISA, invitée  
M. Jean-Max ROUYER, Directeur Général, invité,

- Étaient Excusés :

Mme Marion BARBERIS, Membre,  
M. Claude BOURGEOIS, Membre,  
Mme Véronique BRUGIERE, Membre,  
M. Michel CHAMBON, Censeur aux Comptes,  
M. Jean-Pierre D'ESTIENNE D'ORVES, Membre,  
M. Manuel DORNIER, Membre,  
Mme Elisabeth DUMOULIN, Membre,  
M. Albert DUQUENOY, Membre,  
Mme Adriana GALINANES PLAZA, Membre,  
Mme Agnès GIBOREAU, Membre,  
M. Didier GIRARD, Vice-Président,  
M. Bernard LAUNAY, Vice-Président,  
Mme Catherine LOISEL, Membre,



M. Laurent MICLO, Membre,  
M. Lucien MOUILLET, Trésorier,  
M. Jean-Louis MULTON, Membre Honoraire,  
M. Gérard PASCAL, Membre,  
M. Loïc PEUPIER, Membre,  
Mme Nadine PICARD, Membre,  
M. Julien SAMUEL-LAJEUNESSE, Membre,  
M. Joël SCHER, Pilote du Comité Scientifique,  
Mme Carmen STEINER-VERSEA, Censeur aux Comptes,  
M. Jean-Luc VIRUEGA, Membre,

L'Assemblée est présidée par Mme Sylvie Athéna ROUER SAPORTA.

*Nota : Le présent Procès Verbal ne reprend pas de façon strictement chronologique les discussions qui ont eu lieu mais constitue un Compte Rendu synthétique et un relevé de décisions de l'Assemblée Générale.*



## **ORDRE DU JOUR**

- *Compte rendu d'activité de la SSHA au 31 décembre 2019, et présentation des investissements en 2020, par J.M. ROUYER.*
- *Lecture du Rapport financier du Trésorier, de l'avis des Censeurs aux comptes et du Rapport général du Commissaire aux comptes.*  
*Approbation définitive des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2019, arrêtés par le CA.*  
*Affectation du résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2019 présenté par le Trésorier de l'Association (**résolution n°1**).*
- *Approbation du Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les Conventions réglementées (**résolution n°2**).*
- *Rapport annuel sur les activités du Comité Scientifique de la SSHA, par J. SCHER.*
- *Questions diverses.*

La Présidente Mme Sylvie Athéna ROUER SAPORTA ouvre la séance et remercie les membres présents à cette Assemblée Générale. Elle présente ensuite la liste des absents excusés.



## **1. COMPTE RENDU D'ACTIVITE DE LA SSHA AU 31 DECEMBRE 2019 ET PRESENTATION DES INVESTISSEMENTS 2020.**

La Présidente Mme Sylvie Athéna ROUER SAPORTA donne la parole au Directeur Général M. Jean-Max ROUYER. Ce dernier commente le document remis aux membres de l'Assemblée Générale, et rapporte les évènements de l'activité 2019. Il propose enfin les investissements à prévoir pour 2020 (**Cf. Annexe A**).

Les investissements 2020 comprennent :

### **❖ les investissements « immobiliers » :**

Il convient de comptabiliser quelques divers petits travaux au sein de nos locaux (PREPASUP & SSHA)

**Budget : 2.500 €HT**

**Durée d'amortissement : 10 - 20 ans**

### **❖ les investissements « informatique » :**

- Report 2018 : Achat de deux PC portable avec les licences Office
- Renouvellement des écrans avec l'achat d'écrans tactiles de nouvelle génération
- Renouvellements et installations de stations adaptées sur les postes de travail
- Achat de capacité mémoire supplémentaire pour le serveur central

**Budget : 8.500 €HT**

**Durée d'amortissement : 3 ans**

Ces investissements seront réalisés intégralement sur fonds propres.



## **2. LECTURE DU RAPPORT FINANCIER DU TRESORIER, DE L'AVIS DES CENSEURS AUX COMPTES, ET DU RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES. APPROBATION DEFINITIVE DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2019 ARRETES PAR LE CA. AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2019 PRESENTE PAR LE TRESORIER DE L'ASSOCIATION.**

Compte tenu de l'absence du Trésorier de l'Association M. Lucien MOUILLET, la Présidente donne la parole au Directeur Général M. Jean-Max ROUYER, pour la lecture du rapport financier (**Cf. Annexe B**).

La Présidente donne ensuite la parole au Censeur aux comptes de l'Association présente, Mme Cécile BORDIER, qui donne un avis favorable, sans remarque particulière, au sujet des comptes de l'exercice 2019. Elle rejoint ainsi les avis favorables émis par Mme Carmen STEINER VISEA & M. Michel CHAMBON, également Censeurs aux Comptes, excusés (**Cf. Annexe C**).

La Présidente donne la parole à M. Antoine GAYNO, du cabinet SEREC AUDIT, Commissaire aux Comptes, qui présente son rapport (**Cf. Annexe D**).

M. Antoine GAYNO explique que les comptes annuels, arrêtés par le dernier Conseil d'Administration de la SSHA, ont été examinés. Il les certifie « réguliers et sincères au regard des règles en vigueur dans la profession ». Il n'a pas d'autre observation à faire sur ces comptes.

Mme Sylvie Athéna ROUER SAPORTA remercie les différents intervenants, et soumet au vote la résolution suivante qui est approuvée à l'unanimité.

### **Résolution N° 1 :**

*L'Assemblée Générale ayant entendu le compte-rendu financier, le rapport du Commissaire aux Comptes et les avis des Censeurs aux Comptes, approuve les comptes, comptes de résultats et bilans pour l'exercice 2019 et décide d'affecter le résultat net, soit une perte de 69.318 Euros, au compte de report à nouveau qui s'élèvera à la somme de -(338.071) Euros après affectation. Le montant des fonds propres s'élève ainsi à 1.335.304 Euros.*

*L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité des membres présents ou représentés les comptes définitifs de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et donne quitus au Trésorier et au Président pour leur gestion.*



### **3. APPROBATION DU RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES.**

La Présidente donne la parole à M. Antoine GAYNO, du cabinet SEREC AUDIT, Commissaire aux Comptes, qui fait part de son rapport spécial sur les conventions réglementées (**Cf. Annexe E**).

M. Antoine GAYNO rappelle que le rôle du Commissaire aux Comptes est de fournir l'information sur l'existence de conventions réglementées afin que l'Assemblée Générale puisse décider de l'approbation de ces conventions. Le rôle du Commissaire aux Comptes n'est donc pas de porter un quelconque jugement sur l'utilité ou le bien fondé des dites conventions répertoriées.

Aucune remarque n'est apportée à cette présentation qui est approuvée à l'unanimité.

#### ***Résolution N° 2 :***

*Après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées, l'Assemblée Générale approuve à l'unanimité des membres présents ou représentés les termes dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées dans les conditions de l'article L 612.5 du Code du Commerce, et donne quitus aux personnes concernées à cet égard.*

### **4. RAPPORT ANNUEL SUR LES ACTIVITES DU CONSEIL SCIENTIFIQUE DE LA SSHA**

En l'absence de M. Joël SCHER, Pilote du Comité Scientifique, excusé, il ne sera pas fait lecture du rapport annuel des activités 2019 du Comité Scientifique. La Présidente propose que ce point de l'ordre du jour soit reporté à la prochaine Assemblée Générale.

### **5. QUESTIONS DIVERSES**

Aucune autre question ayant été soulevée, la Présidente lève la séance à 17h00.■

La Présidente de la SSHA

Le Secrétaire Général